



CONSEIL MUNICIPAL

DU 15 décembre 2023

Date d'affichage : 13/01/2024

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-trois, le 15 décembre à 20h30, le conseil municipal de Saint-Vidal régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Gérard GROS, Maire.

Étaient présents : M. GROS Gérard, Mme BUISSON Marielle, M. FOURY Franck, Mme FRADET Karine, Mme JOURDE Maryline, M. JOUSSERAND Christian, M. MAGNE Nicolas, M. MASSON Nicolas, Mme PAGÈS Marie-Luce, M. PUCHARD Emmanuel, M. VEYSSEYRE Jérôme, M. VIALLET Vincent ;

Ont donné procuration : M. BLANCHARD Christophe à M. FOURY, Mme BROC Céline à Mme PAGÈS, M. RAYNAUD Yannick à Mme BUISSON.

Étaient excusés : M. BLANCHARD Christophe, Mme BROC Céline, M. RAYNAUD Yannick.

Étaient absents : /

Secrétaire de séance : Marie-Luce **PAGÈS**

La secrétaire de mairie : Mme GUÉRIN assiste au conseil municipal.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, Monsieur Gérard GROS déclare la séance ouverte.

Délibération n° 44/2023 : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE DU CONSEIL DU 27/11/2023 : Adoptée

Vote : Unanimité

Délibération n° 45/2023 : BUDGET PRIMITIF 2023 – Décision Modificative N° 2 : Adoptée

Vote : Unanimité

Délibération n° 46/2023 : MISE EN PLACE DE LA PRIME DE POUVOIR D'ACHAT EXCEPTIONNELLE : Adoptée

Vote : Unanimité

Délibération n° 47/2023 : DÉSIGNATION DU RÉFÉRENT DÉONTOLOGUE DES ÉLUS : Adoptée

Vote : unanimité

Délibération n° 48/2023 : SUBVENTION VERSÉE À L'ÉQUIPAGE DU 4L TROPHY, MESDAMES DECHAUD et GRENETIER, ASSOCIATION 2COPINES : Adoptée

Vote : unanimité

Délibération n° 49/2023 : DEMANDE DE SUBVENTION DETR POUR RÉPARATION DE VOIRIE COMMUNALE

: Adoptée

Vote : unanimité

Délibération n° 50/2023 : MONTANT DE LA PARTICIPATION COMMUNALE SUITE À LA NOUVELLE AUGMENTATION DU TARIF DU REPAS DE LA CANTINE SCOLAIRE, ÉCOLE DE SANSSAC L'ÉGLISE ET MODALITÉ DE RÈGLEMENT : Adoptée

Vote : unanimité

Délibération n° 51/2023 : DÉLIBÉRATION PORTANT CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2^{ÈME} CLASSE : Adoptée

Vote : unanimité

Délibération n° 52/2023 : PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS, MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF DE VIDÉOPROTECTION : Adoptée

Vote : 14 POUR

1 ABSTENTION

La séance a été levée à : 21h45 L'intégralité des délibérations peut être consultée en mairie aux heures d'ouverture. Publiée le 13/01/2024